

33 Âge des enseignants de l'enseignement fondamental et secondaire

En 2007, en termes d'âge moyen, le personnel enseignant du niveau fondamental ordinaire est 4 ans plus jeune que celui du niveau secondaire ordinaire.

Tous niveaux confondus, plus de la moitié des enseignants ont plus de 41 ans. Le vieillissement des enseignants est plus marqué au niveau secondaire ordinaire.

La plupart des enseignants profitent des possibilités de retraite anticipée proposées à partir de 55 ans, quittant ainsi l'enseignement avant l'âge minimal de départ à la retraite et ce, plus tôt au niveau fondamental.

Le personnel de l'enseignement pris en considération correspond à l'ensemble des enseignants rémunérés par la Communauté française, que la charge d'enseignement soit prestée ou non¹. Toutefois, les personnes ayant opté pour un départ anticipé à la retraite² ont été exclues des statistiques, leur choix étant irréversible.

La figure 33.1 compare l'âge³ moyen des enseignants de l'enseignement obligatoire (y compris le maternel) en 1992 et en 2007. Durant cette période, on constate que dans le réseau libre, l'âge moyen a progressé de 2 ans au niveau fondamental ordinaire, de 3 ans au niveau secondaire ordinaire et a diminué de 1 an dans l'enseignement spécialisé. Dans le réseau de la Communauté française, l'âge moyen a baissé de 3 années dans le fondamental ordinaire et de 1 an dans le secondaire ordinaire et le spécialisé. Un vieillissement de 3 ans du personnel enseignant est observé au niveau secondaire ordinaire communal et de 4 ans dans l'enseignement spécialisé provincial. En 2007, tous réseaux confondus, l'âge moyen est de 39 ans au niveau fondamental ordinaire, de 43 ans au niveau secondaire ordinaire et de 41 ans dans l'enseignement spécialisé. De 1992 à 2007, seul l'âge moyen des enseignants du niveau secondaire ordinaire a augmenté (+2 ans).

La figure 33.2 représente l'évolution de la distribution par âge du personnel enseignant en 1992 et 2007 et met en évidence la tendance au vieillissement. En 1992, la moitié des enseignants considérés ont plus de 40 ans et atteint 41 ans en 2007. Cette particularité se retrouve dans les différents niveaux et plus spécifiquement dans l'enseignement secondaire ordinaire qui a connu une période d'engagements massifs de jeunes enseignants vers la fin des années 70 et le début des années 80. Cette période se traduit par un pic de fréquences très importantes dans la distribution par âge établie en 1992. Cet afflux d'enseignants résulte de l'augmentation des effectifs scolaires combinée aux réformes structurelles engendrées par l'enseignement rénové à cette époque. Le vieillissement du corps enseignant est marqué par le déplacement à droite de ce mode sur la distribution des âges établie en 2007. Celle-ci met également en évidence un apport de jeunes enseignants. De même, le

creux observé dans la tranche des 38 à 42 ans en 2007 peut notamment s'expliquer par trois réformes introduites au début des années 90. Celles-ci ont affecté le mode de calcul du nombre de charges enseignantes, ont engendré la fusion d'écoles et ont conduit à une diminution des redoublements au premier degré. Autant de paramètres qui, associés à la chute des effectifs des élèves du secondaire apparue simultanément, n'ont fait que freiner les recrutements.

La figure 33.3 représente la déperdition du nombre d'enseignants observée par niveau d'enseignement à partir de 55 ans, âge officiel du départ à la retraite anticipée. Un taux de déperdition a été calculé successivement pour chaque âge (à partir de 55 ans), en comparant les effectifs en activité âgés de « x » années en 2006 avec les effectifs encore en activité âgés de « x+1 » années en 2007. Le fait d'appliquer le taux de déperdition observé à 55 ans à une base de 100 enseignants de 54 ans revient à illustrer le pourcentage d'enseignants qui décident de bénéficier des mesures de fin de carrière à partir de 55 ans⁴. Puis, si on applique le taux de déperdition observé à 56 ans au nombre d'enseignants de 55 ans encore en activité ainsi déduit, on obtient le nombre d'enseignants qui choisissent de mettre fin à leur carrière à 56 ans. En procédant de la sorte pour les années suivantes, on peut déduire que la plupart des enseignants optent pour une retraite anticipée entre 55 et 60 ans. Ces derniers représentent respectivement 90 %, 79 % et 75 % aux niveaux fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé. Une grande majorité le fait avant 59 ans dans le fondamental contre un peu plus de la moitié dans le secondaire et le spécialisé. Ces disparités s'expliquent notamment par le nombre de femmes plus important au niveau fondamental ordinaire (cf. indicateur 34).

En moyenne, sur les dix ans à venir, environ 2 600 enseignants atteindront l'âge de 55 ans chaque année (fond : 800, sec : 1.600 et spécialisé : 200) et pourront opter pour un départ anticipé dans le cadre des mesures d'aménagement de fin de carrière. L'indicateur 31 montre que 3 944 personnes⁵ ayant suivi des formations pédagogiques de niveau supérieur de plein exercice ont été diplômées en 2006.

¹ Le nombre d'enseignants comptabilisés correspond au nombre de personnes (travaillant à temps plein ou à temps partiel) rémunérées par la Communauté française au 15 janvier de l'année scolaire. Il prend en compte non seulement les enseignants en poste mais également ceux qui sont détachés, en mission, en congé de maternité, etc., qui ne représentent que 2 % du personnel qui n'a pas opté pour un départ anticipé à la retraite.

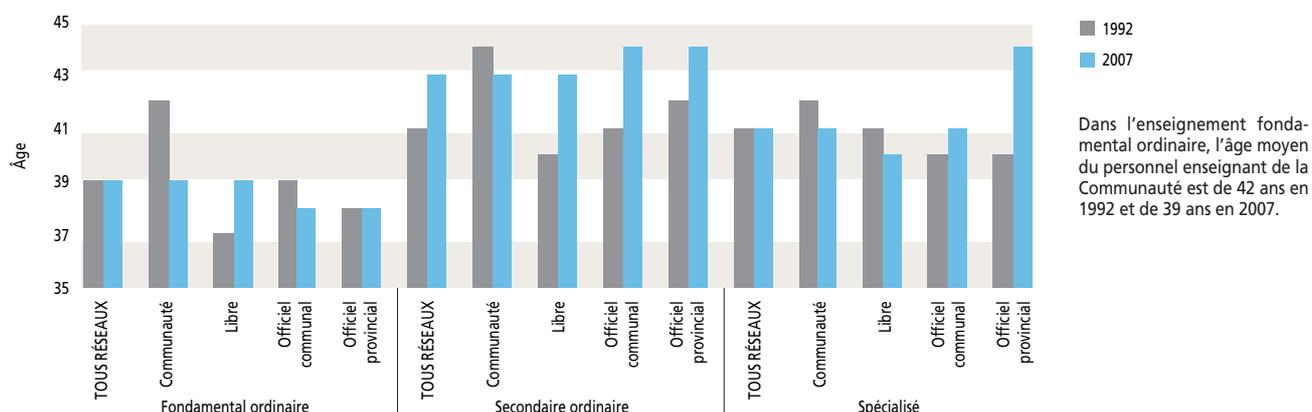
² Ces mesures de fin de carrière sont des mises en disponibilité volontaires pour départ précédant la pension de retraite que permettent les mesures des articles 7 à 10 de l'Arrêté Royal du 31 mars 1984.

³ L'âge considéré est celui atteint au 31 décembre 2007 pour l'année scolaire 2006-2007, soit, par exemple, 40 ans pour les personnes nées en 1967.

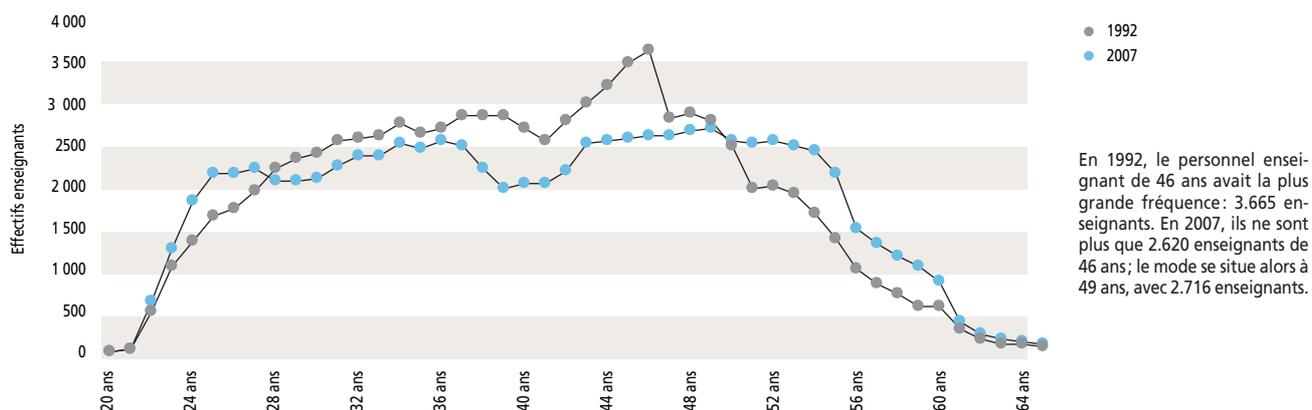
⁴ Sur le graphique, ils se retrouvent principalement à 56 ans car la collecte s'établit au 15-01-2007 et l'âge considéré est celui atteint au 31-12-2007.

⁵ 1 838 diplômés des sections Normales préscolaire et primaire des Hautes Écoles, 980 diplômés des sections Normales secondaires des Hautes Écoles et 1 126 agrégés de l'enseignement secondaire supérieur.

33.1 Âge moyen du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire par réseau et par niveau et forme d'enseignement – Années 1992 et 2007



33.2 Distribution par âge du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire – Années 1992 à 2007



33.3 Déperdition du nombre d'enseignants à partir de 54 ans en base 100 – Année 2007

